

# Le Quai d'Orsay et les religions : une diplomatie religieuse laïque est-elle possible ?

Roland Dubertrand

Cet article a pour ambition de revenir sur la manière dont la diplomatie française a traité de la question des religions durant ces trente dernières années afin de tirer quelques conclusions sur l'appréhension du fait religieux par la politique extérieure d'un État laïc. Le *retour du religieux* sur la scène internationale, notion à vrai dire très discutée, est en général associé aux années 1970 avec notamment le tournant que constitua la Révolution islamique iranienne survenue en 1979 mais aussi l'élection du pape Jean-Paul II en 1978 et la montée des Églises évangéliques et pentecôtistes dans le monde. Ce retour supposé, que l'on pourrait plutôt analyser comme un surcroît de visibilité politique, s'imposera en tout cas comme un élément crucial après la fin de l'URSS et de l'affrontement idéologique Est/Ouest et la diplomatie française devra composer avec cet état de fait. Une marque parmi d'autres du nouveau cours est la création en 2009 d'un *pôle religions* au sein de la Direction de la Prospective (DP) du ministère des Affaires étrangères par Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères, confié à Joseph Maila, universitaire spécialiste des religions et des relations internationales qui deviendra le directeur de la DP peu après. On peut également retenir le colloque organisé sur les religions et la diplomatie par son successeur au Quai d'Orsay Laurent Fabius en 2014, qui supprima par ailleurs le pôle en question.

À vrai dire, retour du religieux ou pas, les questions religieuses ont toujours joué un rôle majeur dans la vie internationale et la diplomatie française, outil et vecteur de la politique extérieure de la France, n'a jamais pu s'en désintéresser y compris après la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. En sus, l'origine sociologique des diplomates, souvent issus d'une bourgeoisie catholique pratiquante, a certainement joué longtemps un rôle non-négligeable dans cet intérêt bien que ce facteur ait été peu étudié. En prenant en compte mon expérience comme conseiller pour les Affaires religieuses de ce ministère de 2011 à 2014, je voudrais souligner les principaux traits de cette diplomatie qui donnent à voir en général une laïcité moins dogmatique et antireligieuse qu'on ne le dit souvent. Comme l'avait proclamé Léon Gambetta, l'anticléricisme n'a manifestement pas été



*Emmanuel Macron, le pape François, Brigitte Macron et le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian lors de la visite au Vatican le 26 juin 2018*

depuis 1905 un article d'exportation. La politique coloniale, où les autorités politiques et religieuses ont (quand les buts des acteurs s'y prêtaient) agi la main dans la main, en apporte la preuve, mais également la politique extérieure dans la durée. Je voudrais montrer qu'elle a déployé une conception souple de la laïcité en utilisant, quand cela était nécessaire, le legs chrétien du pays et en maintenant un dialogue régulier avec les autorités religieuses françaises et étrangères sur les questions internationales. Et j'aimerais également souligner qu'elle a pris en compte, non sans difficultés, l'importance des enjeux religieux dans le monde contemporain, qu'ils soient liés à la liberté de conscience ou à la montée de l'islam politique.

## 1. La diplomatie française, le legs chrétien et le dialogue avec les religions

La diplomatie française de ces dernières décennies a continué à assumer le legs chrétien lié à l'histoire du pays qui a pu constituer une ressource pour la politique extérieure, en particulier au Proche-Orient, mais sans confusion des genres. Cette approche flexible et ouverte de la laïcité se traduit en outre par un dialogue continu avec les religions du monde, en prenant en compte le fait que la scène extérieure ne présente pas les mêmes contraintes politiques à ce sujet que la scène intérieure.

## a) Du bon usage du legs chrétien

Lors de la séparation de 1905, la France demeure un pays très largement catholique et ce depuis environ 1500 ans malgré la césure de la Révolution française qui a véritablement marqué le début de la remise en cause du pouvoir de l'Église catholique sur la société et la politique. La sécularisation de la société interviendra, elle, clairement à partir des années 1960 pour se poursuivre à un rythme soutenu depuis lors. Selon l'enquête de la Commission européenne sur les valeurs des Européens de 2018, les croyants ne forment plus aujourd'hui que 42% des Français et les catholiques 32% (1) contre 90% en 1945, ce qui constitue évidemment un changement historique et anthropologique majeur dont on n'a sans doute pas mesuré encore toutes les implications. Un autre chiffre frappant à retenir est celui cité par le sociologue Jérôme Fourquet : en 1980, 70% des enfants français étaient baptisés dans la foi catholique contre 27% en 2022 (2). Le catholicisme est devenu clairement minoritaire en France même s'il demeure la première religion pratiquée.

Toutefois, la relation avec l'Église catholique et le Saint-Siège va demeurer particulière. La marche vers la séparation et les lois anticléricales avaient provoqué la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège en juillet 1904 et elles ne seront rétablies qu'après l'Union sacrée de la Première Guerre mondiale. Pour cela, Alexandre Millerand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, va créer le poste de conseiller pour les Affaires religieuses au Quai d'Orsay en 1920, confié à un magistrat du Conseil d'État, Louis Canet. Après de longues et complexes négociations qui dureront de 1920 à 1924 (3), un compromis est trouvé avec le Saint-Siège qui va durer jusqu'à nos jours : via l'aide-mémoire Gaspari, l'État accepte de reconnaître les associations diocésaines dans le cadre de la loi de 1905 mais obtient un droit de regard sur la nomination des évêques et l'Alsace-Moselle conserve un régime concordataire. Depuis lors, il n'y a pas eu de crise aussi sérieuse entre la France et le Vatican. Le général de Gaulle avait certes nommé Jacques Maritain comme son ambassadeur auprès du Saint-Siège après la Seconde Guerre mondiale pour notamment obtenir le départ des évêques qui s'étaient compromis avec Vichy et il n'a que partiellement réussi dans cette mission car le Vatican a finalement concédé le minimum en la matière. Mais les contacts et les visites ont été nombreux depuis lors. Sous

la V<sup>e</sup> République, les présidents français se rendent ainsi en général en visite officielle à Rome, avec plus d'éclat pour les présidents de droite il est vrai. Et ils ont accepté jusqu'ici le titre honorifique de chanoine du Latran accordé aux rois de France depuis Henri IV, marquant par là un sens remarquable de la continuité de l'État. Le président actuel, Emmanuel Macron, aura ainsi rencontré le pape François en 2018, 2021, 2022, 2023 et 2024, même si le Souverain Pontife n'a pas participé à la réouverture officielle de Notre-Dame de Paris les 7 et 8 décembre 2024. Ces entretiens sont intéressants car ils portent sur les grands enjeux du moment et les visions peuvent coïncider (le climat, le Proche-Orient et le Liban, le multilatéralisme) ou pas (l'Ukraine, les migrations, le désarmement nucléaire). L'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège préside aussi depuis 1817 la Fondation des Pieux Établissements de la France à Rome et à Lorette qui regroupe les églises et biens que les régions françaises avaient acquis durant l'Ancien Régime. Il y a eu en outre, à partir de 2002 sous le gouvernement Jospin, une institutionnalisation du dialogue annuel entre l'État et l'Église catholique de France au niveau du premier ministre, durant lequel sont abordées les questions touchant au culte, les questions éthiques et de société, marquées souvent par des divergences comme sur le mariage homosexuel, et les affaires extérieures. Ce dialogue soutenu avec l'Église catholique a été salué par le Président Macron lors de son discours au Collège des Bernardins le 9 avril 2018.

Un domaine d'application privilégié de cette laïcité flexible est celui des relations avec les *chrétiens d'Orient*, même si la définition de ce terme est problématique, tant elle recouvre des réalités diverses. Une bonne partie de l'influence de la France au Proche-Orient voire au Moyen-Orient s'est construite autour de l'alliance ou des accords avec ceux-ci dans la durée. Le Liban actuel a été ainsi dessiné par la France en 1920, dans le cadre de son mandat accordé par la Société des Nations, autour de ses alliés maronites. La France garde un rôle dans ce pays, en partie grâce à eux et les Églises orientales sont des vecteurs de francophonie également en Égypte, en Syrie, en Irak et ailleurs. Ce n'est donc pas par hasard que la France a organisé en 2015 une conférence internationale pour dénoncer les exactions de Daech contre les minorités religieuses et aide l'Œuvre d'Orient de l'Église catholique française à soutenir les écoles chrétiennes dans la région. Un exemple parlant de cette influence issue du

passé est celui de la *Terre Sainte*. La France joue un rôle spécifique à Jérusalem car, anciennement protectrice des catholiques en Orient dans le cadre des Capitulations conclues avec l'Empire ottoman, elle a conservé une mission de protection des établissements catholiques français de Terre Sainte reconnue dans le cadre des accords Chauvel-Fisher signés avec Israël en 1948 et de leur équivalent signé avec l'Autorité palestinienne en 1997. Il faut y rajouter la propriété de quatre domaines nationaux religieux à Jérusalem (trois chrétiens et un juif) qui défraient la chronique lors de certaines visites présidentielles. Ajoutons que l'Église catholique fournit à la République deux conseillers ecclésiastiques, l'un auprès de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège et l'autre auprès du consulat général à Jérusalem. Nul doute qu'ici les intérêts diplomatiques ont imposé leur logique : les outils d'influence issus du passé devaient être préservés pour conserver un statut symbolique et politique par ailleurs en profonde mutation dans la région.

## b) Un dialogue continu avec les religions aux enjeux multiples

Ce dialogue avec les différentes religions du monde est d'abord le fait des ambassadeurs en poste. Le plus souvent, le contact avec les dirigeants religieux d'un pays s'avère nécessaire pour comprendre la situation de celui-ci et parfois, ces mêmes dirigeants peuvent jouer un rôle politique clef, par exemple dans une crise ou une médiation.

L'institution du conseiller pour les Affaires religieuses (CAR, spécificité française en Europe sous cette forme) favorise un tel dialogue car ce conseiller a une fonction double : être en contact avec les autorités religieuses françaises sur leurs dossiers internationaux et en contact avec les autorités religieuses étrangères sur les questions qui intéressent la politique extérieure française. Au départ, nous l'avons vu, Louis Canet avait été nommé pour apaiser les relations avec l'Église catholique, mais après son départ à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les universitaires prestigieux qui seront nommés à ce poste étendront la compétence du CAR à l'ensemble des religions, puis le poste reviendra à un diplomate de carrière à partir des années 1990.

Je peux témoigner de l'utilité des contacts noués avec les autorités religieuses étrangères durant mon mandat de 2011 à 2014. Avec le Saint-Siège, auprès de qui l'ambassade joue un

rôle évidemment premier, il s'agit d'entretenir les relations avec le secrétaire d'État et le secrétaire chargé des relations avec les États et les dicastères autour des questions concernant l'Église de France, dont les nominations des évêques, et des questions internationales d'intérêt commun qui sont nombreuses. Avec les protestants, il s'agit des grandes fédérations mondiales comme la Fédération luthérienne mondiale basée à Genève, l'Alliance réformée mondiale ou la Communion anglicane, outre le Conseil œcuménique des Églises, œcuménique comme son nom l'indique mais en même temps à forte présence protestante. Concernant les orthodoxes, une forte relation a été maintenue et développée avec le Patriarche œcuménique de Constantinople Bartholomée 1<sup>er</sup>, *primus inter pares* de l'orthodoxie, qui s'est engagé fortement, par exemple, en faveur de la réussite de la COP21 sur le climat. En revanche, les relations sont plus difficiles avec le Patriarche orthodoxe de Moscou Kirill, totalement aligné sur Vladimir Poutine et soutien fervent de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Pour l'islam, le Grand Imam d'Al-Ahzar Ahmed el-Tayeb en Égypte est un interlocuteur reconnu en général pour le monde sunnite, tout comme le Grand Ayatollah Ali Hussein al-Sistani en Irak concernant les chiites. Notre consulat général à Djeddah permet de soutenir les pèlerins français musulmans qui font le pèlerinage à La Mecque et Médine, mais le consul général ne peut se rendre sur place que s'il est musulman, ce qui est de plus en plus souvent le cas. Le consul général, envoyé spécial de la France auprès l'Organisation de la coopération islamique, suit par ailleurs le dialogue engagé avec celle-ci sur une base régulière depuis 2013. Avec le judaïsme, les contacts sont maintenus notamment avec les deux Grands Rabbins d'Israël ashkénaze et sépharade et les associations juives américaines autour du conflit israélo-arabe. Le cas du bouddhisme est particulier car il engage la relation avec la Chine. Le Dalaï Lama tibétain, exilé en Inde, a bien renoncé à ses pouvoirs politiques pour demeurer le chef spirituel de sa communauté mais le régime communiste de Pékin est prêt à déclencher une crise diplomatique lorsqu'il est reçu par un dirigeant occidental. Le Président Sarkozy en a fait l'expérience quand il l'a rencontré en Pologne en 2008 en marge de la remise du Prix Nobel de la paix à Lech Walesa. Enfin, j'avais moi-même été amené à rencontrer le Grand Prêtre des Sikhs à New Delhi avec le chef du bureau des cultes, en 2013, pour expliquer que la loi sur les signes religieux à l'école ne visait pas à stigmatiser les

jeunes garçons sikhs qui portaient le turban, dans un contexte où l'opposition dans ce pays en avait fait un enjeu de politique intérieure indienne avant la visite d'État du Président François Hollande.

Les contacts réguliers du CAR avec les autorités religieuses françaises sont au moins aussi importants en pratique car il est le seul haut-fonctionnaire à se consacrer à cette mission avec le chef du bureau des cultes du ministère de l'Intérieur, dont la fonction est d'être en relation avec les diverses religions représentées en France sur les aspects intérieurs du culte. J'ai déjà évoqué la rencontre annuelle de la Conférence épiscopale de France (CEF) avec le Premier ministre, et sous mon mandat a été mis en place un groupe de travail entre le ministère des Affaires étrangères, la CEF et l'Œuvre d'Orient pour évoquer la situation des chrétiens d'Orient qui a donné lieu à des échanges utiles d'informations et d'analyses. Il est intéressant de noter que des échanges ont lieu également avec la Fédération protestante de France mais qu'ils portent sur l'Afrique, l'Océan Indien et le Pacifique où s'est déployée une présence protestante française. Les relations que j'ai pu avoir avec les Églises orthodoxes ont été marquées à l'époque par les conflits y compris judiciaires entre le Patriarcat de Constantinople et celui de Moscou concernant un certain nombre d'églises et de biens immobiliers en France, rivalité qui dure encore. La cathédrale orthodoxe de Paris, dépendant du Patriarcat de Moscou, a été inaugurée en 2016 sans la présence des chefs d'État à un moment où les relations franco-russes commençaient à se dégrader suite à l'annexion russe de la Crimée en 2014. Avec les autorités religieuses islamiques, les relations étaient entretenues *via* le Conseil français du culte musulman et ses organisations membres mais l'État a préféré ensuite, à partir de 2022, favoriser le dialogue avec et au sein du Forum de l'islam de France, considéré comme plus proche du terrain, alors que les grandes organisations islamiques sont liées le plus souvent à des États étrangers (4). Une *Charte sur le Pèlerinage* avait été par ailleurs adoptée avec les agences de voyage spécialisées pour assainir les pratiques en vigueur à cet égard et la question des imams détachés se posait déjà de manière récurrente. Il faut reconnaître, de l'avis de tous, que la question d'une formation religieuse de qualité en France des imams français n'a que peu progressé depuis lors, contrairement à l'exemple allemand. Le CAR entretient régulièrement des contacts avec le Grand Rabbin de France et le Consistoire central israélite de France, contacts

qui portent souvent sur Jérusalem et la situation au Proche-Orient. Enfin, des entretiens suivis ont lieu avec l'Union des Bouddhistes de France qui regroupent plusieurs écoles et obédiences présentes en France, sauf celles proches de la Chine. Notons pour terminer que le CAR est en outre le représentant du ministère auprès de la Miviludes qui lutte contre les dérives sectaires et qu'il participait à l'Observatoire de la laïcité aujourd'hui disparu (5). Le champ des religions peut être considéré comme s'étendant à celui des convictions et j'ai dans ce cadre eu un dialogue fécond avec les obédiences maçonniques qui jouissent de nombreuses connections internationales. Au total, le Quai d'Orsay a donc maintenu à divers niveaux un dialogue constant avec les religions ces dernières décennies, à visée à la fois intérieure et extérieure, respectueux et sans mélange des genres, dialogue qui participe de son rôle de vigie et de coordinateur de la politique extérieure du pays.

## 2. Une diplomatie religieuse en défense des libertés et de la laïcité et au défi de l'islam politique

Depuis la fin de la Guerre froide, la diplomatie française a été davantage mobilisée, comme celle d'autres pays occidentaux, par la défense de la liberté de religion et de conviction et elle a dû en outre défendre son modèle de laïcité souvent incompris et caricaturé. Dans le même temps, la montée de l'islam politique lui a posé de redoutables défis toujours présents aujourd'hui.

### a) Défense de la liberté de religion et de conviction et défense de la laïcité

Avec la fin de la Guerre froide en 1990 combinée au retour du religieux qui a affecté la scène internationale à partir des années 1970, les enjeux liés à la liberté de religion et de conviction ont pris une importance nouvelle. Les États-Unis, sous l'impulsion de la droite chrétienne, se sont engagés au premier chef dans cette voie en nommant un ambassadeur pour la liberté religieuse en 1998 dans le cadre de l'*International Religious Freedom Act* et en publiant un rapport annuel du Département d'État sur le sujet. L'Union Européenne a adopté de son côté des orientations pour promouvoir la liberté de conviction et de religion en 2013. Je peux témoigner que la

France a joué un rôle actif pour l'adoption de ce texte. Elle avait à vrai dire toujours défendu la liberté de pensée, de conscience et de religion proclamée par l'article 18 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* adoptée en 1948 par les Nations Unies, qui prévoit d'ailleurs explicitement la liberté de changer de religion. Ce dernier point a entraîné des réserves de certains pays musulmans en 1948 en raison des positions de certaines écoles juridiques islamiques qui condamnent à mort les apostats. Mais c'est la question de l'interdiction du blasphème, ou sous une forme atténuée de la diffamation des religions, qui a surgi sur le devant de la scène après la fatwa de l'Imam Khomeini contre Salman Rushdie en 1989, et rebondi avec l'affaire des caricatures de Mahomet au Danemark en 2005. Les pays occidentaux et ceux de l'OCI se sont retrouvés en opposition frontale au sein des enceintes internationales jusqu'à ce qu'intervienne un compromis entre l'UE et l'OCI en 2011 *via* des résolutions du Conseil des droits de l'Homme et de l'Assemblée générale des Nations Unies : il a été convenu d'utiliser toutes les possibilités existantes en droit international sans créer un nouveau droit qui aurait interdit le blasphème ou de diffamer une religion. Ce compromis tient toujours à un moment où l'Arabie Saoudite de Mohammed Bin Salman entend moins que par le passé défendre une position islamique intransigeante et combat les mouvements islamistes. En tout cas, les atteintes à la liberté de religion demeurent nombreuses dans le monde : la Corée du Nord qui interdit toutes les religions reste une exception mais les minorités religieuses sont persécutées par exemple en Chine (musulmans ouïghours et bouddhistes tibétains notamment), en Birmanie (musulmans Rohingya), en Iran (les baha'is) ou non reconnues (Arabie Saoudite) sans parler des exactions passées de Daech en Irak et en Syrie. La diplomatie française, dans le cadre de sa défense des droits de l'Homme, doit tenir les deux bouts de la chaîne, la liberté de croire et de pratiquer sa religion pour tous et la liberté de ne pas croire et de changer de religion.

Dans ce contexte, l'activité de plaidoyer en faveur de la laïcité à la française a été amenée à jouer un rôle croissant, à la hauteur des critiques essuyées depuis une trentaine d'années. Ces critiques selon lesquelles la laïcité française était en fait antireligieuse et dirigée contre les musulmans sont venues à la fois du monde musulman et du monde anglo-saxon. J'ai moi-même été conduit souvent à l'étranger à expliciter un modèle très lié

à notre évolution historique mais qui contient des enseignements pour les autres. La séparation de 1905 a été voulue en effet par Aristide Briand selon une approche libérale qui affirmait la neutralité de l'État en matière religieuse. Celui-ci n'a pas à se voir imposer une doctrine religieuse, mais les religions sont dans le même temps libérées de la tutelle de l'État dans le respect du système légal en vigueur. La loi sur les signes religieux à l'école de 2004 doit être considérée ainsi comme une loi de laïcité car les signes religieux ostentatoires ne sont pas acceptables au sein de l'école publique puisqu'elle dépend de l'État (ils le sont toutefois dans les écoles privées). En revanche, la loi interdisant le voile intégral en 2010 est une loi prise sur la base de l'ordre public car la laïcité ne s'applique qu'à l'État et non à la société civile qui n'a pas à être neutre religieusement.

En tout état de cause, on peut dire que se sont cumulées, d'une certaine manière, une diplomatie offensive qui défend toujours la liberté de conscience, de conviction et de religion et un plaidoyer plus défensif sur la liberté d'expression car, dans les différentes affaires qui ont occupé l'actualité, c'est la sensibilité des croyants qui a été en cause *versus* une liberté publique fondamentale placée au cœur des valeurs républicaines. La crise d'octobre 2020 va en donner une illustration saisissante, donnant l'impression d'un choc frontal entre la France et l'Islam. Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, les caricatures de Mahomet sont republiées par *Charlie Hebdo*, journal satirique victime d'un attentat terroriste sanglant en 2015 qui avait décimé sa direction. Le 2 octobre, le Président Macron prononce un discours aux Mureaux où il annonce une loi contre le séparatisme islamiste. Le 16 octobre, l'enseignant Samuel Paty, qui avait montré en classe certaines des caricatures de Mahomet, est assassiné. Le Président condamne cet acte et confirme son soutien à la liberté d'expression. Des manifestations éclatent contre la France dans le monde musulman, notamment au Pakistan et en Turquie, avec des violences sporadiques, manifestations dont on peut penser qu'elles ont été au moins partiellement téléguidées. Le Président va nommer un *Envoyé spécial chargé du rayonnement et de l'influence dans le monde arabo-musulman* et prononcer des déclarations d'apaisement qui vont contribuer à calmer la situation, mais l'impression est forte d'un fossé qui se creuse entre les musulmans français et leur État d'une part, et entre la France et le monde islamique à l'extérieur d'autre part. Il s'agit

assurément d'un défi qui devra être relevé dans la durée et il n'est pas sans rapport avec la montée de l'islam politique.

## b) La France et le défi de l'islam politique

Il n'a pas été facile pour notre pays de se situer par rapport à la montée de l'islam politique qui est observée depuis les années 1970. D'un côté, cette émergence a été vue très tôt comme celle d'une force contraire à nos valeurs et très hostile à l'Occident. La politique arabe de la France s'était construite autour du soutien apporté à des dirigeants autoritaires mais considérés comme nationalistes et plus ou moins laïcs. Le président François Mitterrand prendra ainsi position contre l'Iran révolutionnaire, qui attaquera par ailleurs les intérêts français au Liban, lors de sa guerre contre l'Irak dans les années 1980. La guerre civile qui ravage l'Algérie dans les années 1990 n'induit pas un changement d'attitude, même si certains en France plaident pour une solution négociée avec le FIS. Il faudra attendre les Printemps arabes en 2011 pour qu'émerge avec Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, la doctrine qui consiste à permettre les contacts avec les mouvements islamistes non-violents acceptant le jeu politique légal. La lutte sans concession contre les mouvements terroristes djihadistes n'a jamais été contestée alors que le degré d'ouverture envers les islamistes politiques a donné lieu à des débats intenses. Comme souvent en diplomatie, les contraintes de la réalité ont tranché : une relation difficile a été maintenue avec le régime révolutionnaire iranien, très différente de celle entretenue avec la Turquie d'Erdogan qui est un partenaire certes compliqué mais membre de l'OTAN, alors que par ailleurs la France n'a pas de relations avec les Talibans. Le massacre perpétré par le Hamas en Israël le 7 octobre 2023 et ses suites ont confirmé en outre combien le conflit israélo-arabe était devenu inflammable en France, qui compte la première communauté musulmane (sans doute autour de 5,5 millions de personnes) et la première communauté juive d'Europe (autour de 600 000 personnes). L'expression de nos dirigeants sur le conflit n'en est que plus difficile à faire entendre alors même que la politique de la France est connue et constante sur ce sujet.

Beaucoup d'observateurs extérieurs considèrent que le débat sur l'islam est maintenant excessivement politisé et médiatisé en France alors que les notions d'islam, d'islamisme et de terrorisme sont trop souvent confondues. Sera

nécessaire sans aucun doute à l'avenir une politique affirmée dans la durée qui combinera l'attention à porter à l'islam en France comme deuxième religion du pays (6), une vigilance maintenue face aux mouvements islamistes politiques qui doivent agir dans le cadre de la loi, qu'ils soient salafistes ou Frères musulmans, et un combat sans merci contre la violence et le terrorisme djihadistes (7). Il ne fait pas de doute que les pouvoirs publics devront être attentifs, dans ce contexte, à des gestes symboliques qui permettraient aux musulmans de France de se sentir reconnus comme des citoyens à part entière.

## Conclusion

De ce rapide parcours, il est possible de tirer la conclusion que la diplomatie française n'a jamais cessé en réalité d'être au contact avec les dirigeants religieux et les réalités religieuses en assumant un legs catholique dû à notre histoire. Il n'a pas été abandonné mais mis au service d'objectifs de politique extérieure séculiers. La protection ancienne des chrétiens d'Orient a ainsi été transformée en une politique de défense des minorités religieuses dans la région.

Aujourd'hui, l'enjeu majeur est bien celui de la relation avec l'islam. Il constitue d'abord un enjeu intérieur, comme on l'a dit, mais la France ne peut pas se permettre non plus d'apparaître dans la durée comme une puissance antimusulmane à l'extérieur, comme elle ne peut par ailleurs abandonner ses valeurs républicaines et sa conception de la liberté d'expression (8). Pendant longtemps, la politique gaulliste lui a donné une aura qui touchait les pays du Sud autour des thèmes de l'indépendance nationale et du refus de la politique des blocs, même si ce discours avait ses limites. Elle a sans doute à inventer aujourd'hui une nouvelle manière de s'adresser au Sud autour d'objectifs partagés, en alliant son attachement à la laïcité et à l'universalité et un dialogue respectueux avec les religions et les cultures.

Si ce constat de l'importance du facteur religieux sur la scène internationale est maintenant largement accepté, il importe aussi d'en tirer les leçons en termes d'outils de la diplomatie. L'institution du conseiller pour les Affaires religieuses est précieuse et doit être conservée, en gardant à l'esprit que le CAR s'occupe aussi beaucoup de laïcité (9). Mais le moment est peut-

être venu également de rétablir un *pôle religions* au sein du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie, si l'on admet ce constat. Il faut bien entendu se garder de tout ramener au religieux dans la vie internationale mais la correcte appréhension du jeu complexe des forces religieuses dans le monde sera à l'évidence de plus en plus nécessaire pour conduire une bonne diplomatie.

*Roland Dubertrand a été conseiller pour les Affaires religieuses du ministère des Affaires étrangères de 2011 à 2014 et il est actuellement coordinateur de la chaire Méditerranée, religions et sociétés au sein de l'Institut pontifical des études arabes et d'islamologie (PISAI) à Rome.*

**Référence électronique** : Roland Dubertrand, « Le Quai d'Orsay et les religions : une diplomatie religieuse laïque est-elle possible ? », IREL [en ligne], Travaux, mis en ligne le 19 février 2025. URL : <https://irel.ephe.psl.eu/sites/default/files/2025-02/IREL-Travaux-Dubertrand-LeQuaiDOrsayEtLesReligions.pdf>

## Bibliographie synthétique

Il y a malheureusement peu d'ouvrages ou d'articles qui traitent directement de la diplomatie française et des religions.

**Chelini-Pont** Blandine, **Dubertrand** Roland, **Zuber** Valentine, *Géopolitique des religions*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2019.

**Ferragu** Gilles, **Michel** Florian (dir.), *Diplomatie et religion. Au cœur de l'action culturelle de la France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2020.

**Frank** Robert, *Pour l'histoire des relations internationales* (chapitre 18 : Religions : enjeux internationaux et diplomatie religieuse), Paris, PUF, 2012.

**Lacorne** Denis, **Vaisse** Justin, **Willaime** Jean-Paul (dir.), *La diplomatie au défi des religions. Tensions, guerres, médiations*, Paris, Editions Odile Jacob, 2014.

**Leveau** Rémy, **Mohsen-Finan** Khadija (dir.), *Musulmans de France et d'Europe*, Paris, CNRS Éditions, 2005.

**Peaucelle** Jean-Christophe, *La France et les chrétiens d'Orient*, *Études* 2017/12, pp.7-18.

**Sorel** Christian, *Diplomatie pontificale, diplomatie française. Convergences et distances (1958-1969)*, *Chrétiens et Sociétés* 27, 2020, pp.191-204.

**Vavasseur-Desperriers** Jean, *La France et le Saint-Siège dans les années vingt*, Actes du colloque de Rome en mars 1989, Publications de l'École française de Rome, 1996.

**Vermeren** Pierre, *La France en terre d'islam*, Paris, Editions Belin, 2016.

(1) Les *sans religion* (comprenant ici les athées, agnostiques et les *sans religion* proprement dits) comptent pour 58 % de la population. Les musulmans comptent pour 6 % et les protestants 2 %, suivis par les bouddhistes et les juifs.

(2) Dans le même sens, selon une étude de la Fondation Jean-Jaurès de 2024, 76 % des Français affirment que la religion ne joue pas un rôle important dans leur vie.

(3) L'ambassade de France auprès du Saint-Siège avait ouvert de nouveau ses portes quant à elle en mai 1921 et son premier titulaire, Charles Jonnart, a joué un rôle important pour renouer les liens avec le Vatican avant et après cette date.

(4) Une Fondation de l'Islam de France (FIF) a été créée en 2016 pour renforcer la formation des cadres religieux et diffuser un islam humaniste. Elle est dirigée par Ghaleb Bencheikh et pourrait contribuer au financement national des activités du culte. Le Forum de l'Islam de France (FORIF) a lui été préféré au CFM pour mieux représenter l'islam des mosquées, au plus près des territoires. Il a tenu sa deuxième session avec les pouvoirs publics le 26 février 2024.

(5) L'Observatoire de la laïcité a été mis en place en 2013 mais supprimé en 2021, et remplacé par un comité interministériel de la laïcité dont le secrétariat est assuré par le ministère de l'Intérieur.

(6) Une étude de l'Institut Montaigne de 2016 a montré la grande diversité de positionnement des musulmans français face à la religion : si environ 15 % des personnes d'origine musulmane par leur famille ont abandonné la religion, 28 % défendent une conception fondamentaliste et conservatrice de l'islam qu'ils considèrent devoir prévaloir sur la laïcité alors que le reste défend une conception de l'islam plus ou moins conservatrice mais compatible avec la laïcité de l'État.

(7) On estime à 1500 le nombre de jeunes Français qui sont partis mener le *djihad* en Syrie à partir de 2011, et le fichier S qui recense en France les personnes radicalisées et leurs contacts recèle 20 000 noms.

(8) Cette conception libérale autorise à s'en prendre aux religions et à leurs fondateurs mais pas aux individus vivants qui s'en réclament. L'argument français est que s'il fallait s'autocensurer pour respecter la sensibilité des croyants, la liberté d'expression se réduirait rapidement à peu de chose. Dans l'autre sens, il est sans doute possible que les autorités politiques puissent affirmer connaître et respecter cette sensibilité.

(9) La proposition a été avancée parfois de rajouter la laïcité au titre du CAR, sous la forme *conseiller pour les affaires religieuses et la laïcité*, mais le contenu des missions importe plus que la dénomination.